

KR-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-029 DU 15 FEVRIER 2001

Autorisant Madame ALASSANE Moniratou
épouse ZETTL à renoncer à la nationalité
béninoise.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de nationalité dahoméenne ;
- VU la proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;
- VU le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- VU le décret n° 97-30 du 29 janvier 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- VU la requête de Madame ALASSANE Mouniratou, épouse ZETTL et l'ensemble des pièces produites ;
- Sur rapport du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 janvier 2001 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Madame ALASSANE Mouniratou épouse ZETTL née vers 1963 à Troucari (SEMERE), Département de la Donga (République du Bénin), de

Tchaniwé ALASSANE et de MAMAH Salmata est autorisée à renoncer à la nationalité béninoise.

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par la nommée ALASSANE Mouniratou épouse ZETTL, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication, sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressée.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 15 février 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,

Kolawolé A. IDJI

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et des
Droits de l'Homme,



Joseph H. GNONLONFON

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 22 CC 22 HAAC 2 CES 2 MECCAG-PDPE 4 MJLDH 4 MAEC 4 AUTRES MINISTERES 16 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC-GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN-IGAA 3 UNB-FASJEP-ENA 3 INTERESSEE 1 JO 1.